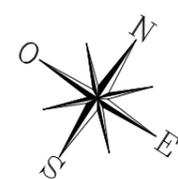


**HALL 1**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**N° 123 au 2ème étage**

ENTREE	5,35 m <sup>2</sup>
SEJOUR	22,00 m <sup>2</sup>
CUISINE	6,34 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,60 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,25 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,50 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,45 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	6,56 m <sup>2</sup>
WC	1,60 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3,35 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>79,00 m<sup>2</sup></b>
BALCON	7,25 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>86,25 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

Prise RJ 45	Sèche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Volet Couissant	Lave Vaisselle
Garde-corps	Lave Linge
Soffite / faux plafond	Cuisson
Esp techn. elect. du lgt	Retombée de poutre
Placard	
Nourrices	



Indice A Juillet 2019  
Echelle :

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'elles sont représentées, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique.